

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 26 mars 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour 2011, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Ouverture de la séance (153-03-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (154-03-2012) ;
3. Appel - dossier de démolition # CD-2012-04 – 3941, chemin Saint-Charles (155-03-2012) ;
4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (156-03-2012) ;
5. Nomination de M. Stéphane Berthe à titre d'observateur aux réunions du Comité d'aide aux Lachenois (157-03-2012);
6. Avis de motion – règlement d'emprunt (# 536) décrétant des travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement (158-03-2012) ;
7. Adoption du règlement numéro 382-2 modifiant le règlement numéro 382 afin de prévoir l'acquisition de certains terrains (chemin Saint-Charles) (159-03-2012);
8. Adoption du règlement numéro 482 - travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbeault et Charles-Édouard-Renaud (parc industriel de La Plaine) (160-03-2012);
9. Adoption du règlement numéro 510 - travaux d'aménagement d'un stationnement contigu au stationnement existant de la Cité du sport (161-03-2012);
10. Adoption du règlement numéro 514 – travaux d'infrastructures dans le boulevard Carmel et le boulevard Urbanova (maintenant connu sous le nom de l'avenue Pierre-Dansereau) (162-03-2012) ;

11. Adoption du règlement numéro 534 permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 438 556 situé sur le chemin Gascon pour des fins de services de garde en garderie (163-03-2012);
12. Autorisation de signature – nouvel acte de cession du lot 4 722 969 du cadastre du Québec à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne – rue Rodrigue (164-03-2012);
13. Autorisation de signature – protocoles d'entente pour la construction et la gestion du stationnement – Cegep régional de Lanaudière – Les Complexes sportifs Terrebonne inc. (retiré);
14. Adoption de soumission – contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la ville (165-03-2012) ;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (166-03-2012).

Donné à Terrebonne, ce 23^e jour du mois de mars 2012.

Me Judith Viens, assistant-greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MARS 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 26 mars 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marie-Josée Beaupré
Marie-Claude Lamarche	Marc Campagna
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Lévesque, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Daniel L'Espérance, Michel Morin, Paul Asselin, Frédéric Asselin, Jean-Luc Labrecque, Sylvain Tousignant, Michel Lefebvre et Jean-Guy Sénécal.

RÉSOLUTION NO : 153-03-2012
PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 154-03-2012
PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté en retirant le point # 13 intitulé « Autorisation de signature – protocoles d'entente pour la construction et la gestion du stationnement – Cégep régional de Lanaudière – Les Complexes sportifs Terrebonne inc. ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 155-03-2012

ATTENDU la demande de démolition d'un bâtiment agricole du 3941, chemin Saint-Charles, faite par M. Yves Forest, pour la Société de Placement Lys S.E.N.C., en date du 17 janvier 2012;

ATTENDU l'audition pour cette demande tenue par le Comité de démolition en date du 8 février 2012;

ATTENDU la décision rendue par ledit Comité à l'effet de refuser le projet de démolition, décision transmise à M. Yves Forest en date du 21 février 2012, copie étant jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE M. Yves Forest a fait appel de la décision dans le délai prescrit conformément au règlement 449 de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a entendu l'appelant lors de sa séance extraordinaire du 26 mars 2012, le tout tel que prescrit par le règlement 449 de la Ville de Terrebonne;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal approuve la demande de démolition formulée par M. Yves Forest, pour la Société de Placement Lys S.E.N.C., le tout conformément à l'article 34 du règlement 449 de la Ville de Terrebonne, aux conditions suivantes :

- ✓ qu'un plan de réutilisation du sol avec le futur bâtiment soit approuvé avant l'émission du permis de démolition;
- ✓ que les travaux de démolition soient réalisés dans un délai d'un (1) an de la date de la présente résolution;
- ✓ que les travaux prévus au plan de réutilisation du sol soient complétés à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans de la date de la présente résolution.

De plus, conformément à l'article 38 du règlement 449 de la Ville de Terrebonne, l'appelant, M. Yves Forest, pour la Société de Placement Lys S.E.N.C., doit déposer auprès du greffier de la Ville une garantie au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) sous une des formes prévues audit article.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 156-03-2012

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2012 et adopte la recommandation de PIIA suivante :

D11-3005 **Projet de construction d'un poste d'essence « Costco Wholesale Canada »**
870, montée des Pionniers / lots 1 946 509,
2 888 576 et 2 888 578
Campanella & Associés

QUE le Conseil municipal accepte les plans suivants pour la construction d'un poste d'essence :

- ✓ le projet d'implantation réalisé par Campanella & Associés, architecte, daté du 5 février 2010 et identifié « Annexe A »;
- ✓ le plan montrant les guérites, la marquise et les enseignes, réalisé par Campanella & Associés, architecte, daté du 5 février 2010 et identifié « Annexe B »;
- ✓ le plan d'aménagement paysager réalisé par Beaupré Associés, architecte paysagiste et Design urbain, daté du 22 décembre 2011 et identifié « Annexe C », et ce, conditionnellement au dépôt d'un plan démontrant les manœuvres des véhicules de livraison, une augmentation du volume des deux îlots ceinturant le poste d'essence et au dépôt d'un plan de paysagement bonifié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 157-03-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

Suivant la recommandation CE-2012-283-REC du Comité exécutif du 14 mars 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Monsieur le conseiller Stéphane Berthe comme observateur aux réunions du conseil d'administration du Comité d'aide aux Lachenois suite à la demande de Madame Diane Laperrière, directrice générale du Comité d'aide aux Lachenois.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 158-03-2012

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 536) décrétant des travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 682 370 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 159-03-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 382 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Saint-Charles, modifié par le règlement numéro 382-1, afin de prévoir l'acquisition de certains terrains sans augmenter le coût de l'emprunt, soit adopté sous le numéro 382-2.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 160-03-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le règlement décrétant des travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbeault et Charles-Edouard-Renaud et prévoyant un emprunt de 599 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 482.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 161-03-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un stationnement contigu au stationnement existant de la Cité du Sport et prévoyant un emprunt au montant de 782 200\$, soit adopté sous le numéro 510.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 162-03-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau et prévoyant un emprunt au montant de 13 082 000 \$, soit adopté sous le numéro 514.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 163-03-2012

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 438 556 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Gascon, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), soit adopté sous le numéro 534.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 164-03-2012

ATTENDU QUE le 7 juillet 2011, devant Me Gilles Renaud, notaire, la Ville de Terrebonne a cédé à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne le lot 4 722 969 du cadastre du Québec aux fins de construction d'un immeuble de 73 logements sociaux ayant front sur la rue Rodrigue, lequel acte a été publié au bureau de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 18 296 388, et ce, conformément à la résolution du Conseil municipal du 1^{er} novembre 2010, portant le numéro 543-11-2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57, paragraphe 3 de la *Loi sur la Société d'Habitation du Québec*, tout Office municipal d'habitation doit obtenir l'autorisation préalable de la Société d'habitation du Québec pour acquérir un immeuble;

ATTENDU QUE cette autorisation a été signée le 9 janvier 2012;

ATTENDU la recommandation CE-2012-226-REC du Comité exécutif du 29 février 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un nouvel acte de cession du lot 4 722 969 du cadastre du Québec avec l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne.

QUE Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis et que les frais soient assumés par l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 165-03-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne (SOU-2011-116);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE la firme G.D.G. Environnement ltée a obtenu un pointage intérimaire de 81, soit supérieur à 70 et, en conséquence, l'enveloppe de proposition financière a été ouverte;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 février 2012 à 11 h 01, à savoir :

			Prix en option – contrôle des Culex, Anopheles et Culiseta	
	Option 1 an	Option 3 ans	Option 1 an	Option 3 ans
G.D.G. Environnement ltée	924 387,50\$	2 828 996,67\$	293 186,25\$	897 267,20\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 1,63 à la firme G.D.G. Environnement ltée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE la soumission de la firme G.D.G. Environnement ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 mars 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme G.D.G. Environnement ltée;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 906 261,69\$ (t.t.c.) pour un contrat d'un (1) an et de 2 775 345,63\$ (t.t.c.) pour un contrat de trois (3) ans en date du 8 septembre 2011 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-337-REC du Comité exécutif du 21 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE**, datée du 10 février 2012, pour le contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans excluant l'option des Culex, Anopheles et Culiseta, pour un montant total de 2 460 532\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0080 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil municipal autorise la firme G.D.G. Environnement ltée à demander, au nom de la Ville de Terrebonne, un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 166-03-2012

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
